

Service d'aide à domicile : Tableau des tarifs 2019

(Service prestataire)

Caisses de retraites (CNAV semaine) 20,80 €

En vigueur au 01/02/2019 pour la CNRACL et la MSA

Caisses de retraites (CNAV D et JF) 23,70 €

En vigueur au 01/02/2019 pour la CNRACL et la MSA

APA D et JF 20,23 €

Mutuelles De 21,50 à 22,00 €

MDPH (PCH, ACTP) 19,74 €

**Dispositif Sortir plus et aide à domicile
momentanée (Agirc, Arrco) 22,00 €**

Libre 22,00 €

Libre D et JF 24,00 €

Barèmes sociaux *

TRANCHES	PERSONNE SEULE		COUPLE		TARIFS
0**	< OU =	550,00 €	< OU =	900,00 €	12,00 €
1	550,01 €	815,00 €	900,01 €	1 260,00 €	15,00 €
2	815,01 €	1 015,00 €	1 260,01 €	1 870,00 €	16,00 €
3	1 015,01 €	1 215,00 €	1 870,01 €	2 490,00 €	18,00 €
4	1 215,01 €	1 615,00 €	2 490,01 €	3 110,00 €	21,00 €
5	> OU =	1 615,01 €	> OU =	3 110,01 €	22,00 €

* Revenu fiscal de référence année n-1 pour les personnes de plus de 60 ans et si pas de prise en charge par les organismes financeurs.

** Sous conditions (avis du maire et/ou travailleurs sociaux).

Sans prise en charge: Le taux horaire est fixé par le Conseil d'Administration du CIAS. Il est révisable annuellement, sous respect des conditions de l'arrêté fixant chaque année le taux d'augmentation maximale des prestations d'aide à domicile pour les services autorisés et non tarifés.

Toute modification sera portée à la connaissance du bénéficiaire par courrier.

Si le bénéficiaire refuse le nouveau tarif, il devra manifester son refus par courrier

Nous remettons **gratuitement un devis personnalisé** pour des prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € ou sur demande du bénéficiaire.

Une **attestation fiscale** des sommes effectivement réglées sera fournie chaque année au bénéficiaire, lui permettant de bénéficier d'avantages fiscaux au titre des prestations à domicile.